

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-672101

ND: 98425

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) : RAM

Matricule : 13098 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : AABE WAADI

Date de naissance : 03/11/1991

Adresse : Résidence cascad zine P n°23 Mas zine

Tél. : 0673299589 Total des frais engagés : 518,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin Docteur SEBTI Rachid

Cachet du médecin : PEDIATRE
Residence ANNASR
Av. Mohamed VI, Imm. GH 11 Apt. 1
Tél.: 05 22 28 00 03 - Casablanca

Date de consultation : 11/12/2021

Nom et prénom du malade : AABE MIRAL Age : Law

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Vaccin Brouche

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 11/12/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Dr. SEBTI Rachid

Spécialiste Pédiatre

Ex Chef de Service de Pédiatrie

Au centre Hospitalier Mly Rachid

Ex Pédiatre a l'hôpital d'enfant Ibn Rochd

Ex Médecin des Hôpitaux de Montpellier

Sur rendez-vous

الدكتور السبتي رشيد

إختصاصي في طب الأطفال والرضع

رئيس مصلحة طب الأطفال

بالمركز الإستشفائي مولاي رشيد سابقا

طبيب بمستشفى الأطفال ابن رشد سابقا

طبيب سابق بمستشفيات مون بوليبي

بالموعد

Casablanca, le : -11-DECEMBRE-2021 في الدار البيضاء.

NOM: AABI MIRAL

AGE: 2 ANS 1/2 MOIS

POIDS: 13Kg 800

78,60

79,90

21,50

138,00

318,00

1) JOSACINE SIROP 250

1 dose poids x 2/j 7 j

2) FITOREX SIROP ENF

1 cc x 3/j

3) SUPPOSEDAL ENF 250

1 suppo x 2/j

4) SOINS LOCAUX BACTOSPRAY

2 x /j

Docteur SEBTI Rachid
PÉDIATRE
Résidence Média R
Av. Mohamed VI, Im. Gh 11 Appt. 1
Tél.: 05 22 28 00 03 - Casablanca

PHARMACIE JIHANE
RHAZOUANI Nodia Ep. BSIRI
28, Centre Commerciale Cité Ouled Ziane
Casablanca
Tél.: 0522 60 55 15

شارع محمد السادس (مديونة سابقا) إقامة النصر، عمارة GH 11 - شقة 1 البيضاء

Avenue Med VI (Ex Mediouna) - Rés Annasr - Imm GH 11 N° 1, RDC - Casablanca

Tél / Fax : 05 22 28 00 03 - الهاتف / الفاكس - E-mail : rachidsebti05@yahoo.fr

المستعجلات : 09 61 61 75 06



8 032578 479522

ADDAX

BACTOSPRAY

Solution
antiseptique

sans alcool
incolore

BACTOSPRAY

LOT: B1B77
EXP: 09/2024
PPC: 138.00DH

Laboratoire ADDAX
France

Lot : 210655
À consommer
avant le : 09/2024
PPC: 79,90 DH

Josacine[®] 250 mg/5 ml
Flacon de 15 g de granulé correspondant
à 60 ml de suspension buvable reconstituée
Distribué par SOTHEMA
B.P. N° 1, 27162 - Bouskoura - Maroc
AMM N° 56116 DMP/21/INTT

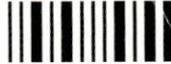


6 118000 023173

josacine[®]
Josamycine

250mg/5ml

Granulés pour suspension buvable - Voie orale



LOT : M0223
EXP : SEP 2024
PPV : 78,60 DH



FitOrax[®]
Solution buvable

LOT 212375
EXP 09 24
PPV 21,50 DH

ENFANTS

12

suppositoires

COQUELUSÉDAI BA...
12 SUPPOSITOIRES ENFANTS



6 118000 020356